



EXERCICE 1892

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

Assemblée générale des Actionnaires du 1^{er} Février 1893

RAPPORTS

DE LA

DIRECTION ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

MULHOUSE

IMPRIMERIE VEUVE BADER & C^{ie}

1893



EXERCICE 1892

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

Assemblée générale des Actionnaires du 1^{er} Février 1893

RAPPORTS

DE LA

DIRECTION ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

MULHOUSE

IMPRIMERIE VEUVE BADER & C^{ie}

1893

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR 1893

- MM. GUSTAVE FAVRE**, *président*,
ancien négociant à Mulhouse;
- JEAN MANTZ**, *vice-président*,
de la maison DOLLFUS & MANTZ, à Mulhouse;
- EMILE GLUCK**
de la maison GLUCK & C^{ie}, à Mulhouse;
- JULES GUTH**
administrateur de la SOCIÉTÉ ALSACIENNE DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES, à Mulhouse;
- LÉON JOURDAIN**
de la maison FILATURE ET TISSAGE X. JOURDAIN, à Altkirch;
- HENRI JUILLARD-WEISS**
de la maison JUILLARD & MÉGNIN, à Mulhouse;
- EMILE KOECHLIN-KLIPPEL**
de la maison FRÈRES KOECHLIN, à Mulhouse;
- LÉON KOECHLIN**
de la maison FRITZ KOECHLIN FILS & C^{ie}, à Mulhouse;
- ROBERT MEYER**
ancien industriel, à Mulhouse;
- JULES PLATEN**
de la maison J. HEILMANN & C^{ie}, à Mulhouse;
- GUSTAVE SCHAEFFER**
de la maison SCHAEFFER & C^{ie}, au Château de Pfastatt;
- HENRI SCHWARTZ**
de la maison SCHWARTZ & C^{ie}, à Mulhouse;
- CHARLES SIMON**
administrateur-délégué de la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE POUR LA SCHAPPE, à Bâle;
- ALEXANDRE DE STRASZÉWICZ**
filateur à Guebwiller;
- EMILE THIERRY-MIEG**
ancien industriel à Mulhouse.

DIRECTION

- MM. EUGÈNE RAVAL**, *directeur*.
CHARLES SILBEREISEN, *sous-directeur*.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

RAPPORT DE LA DIRECTION

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES
du 1^{er} Février 1893

MESSIEURS,

En venant vous soumettre le résumé de nos opérations pour l'exercice 1892, nous sommes heureux de vous dire tout d'abord que les résultats obtenus sont satisfaisants, puisqu'ils permettent à votre Conseil de surveillance de vous proposer un dividende égal à celui de l'année précédente et un amortissement extraordinaire sur notre immeuble sans toucher au reliquat du compte de Profits et Pertes de l'exercice 1891, reporté à nouveau.

Nous vous avons fait distribuer le bilan au 31 décembre 1892 et nous allons passer en revue les chapitres de ce bilan qui sont de nature à vous intéresser.

CAPITAL

Notre capital social est de :
M. 3,500,000 ou Fr. 4,375,000 représenté par :
2000 actions nominatives de M. 400 ou Fr. 500 entièrement libérées, et par
2700 » » de M. 1000 ou Fr. 1250 libérées de 40 %, soit de
M. 400 ou Fr. 500.

RÉSERVE STATUTAIRE

Notre réserve statutaire s'élève à :
M. 350,000 ou Fr. 437,500,
soit au dixième de notre capital nominal, de sorte que nos bénéfices annuels se trouvent libérés de la retenue statutaire pour alimentation de ce compte.

FONDS DE PRÉVOYANCE

Au 31 décembre 1891, le Fonds de Prévoyance se montait à :
M. 44,994.56 ou Fr. 56,243.20 auxquels nous avons ajouté :
» 1,799.76 » » 2,249.70 pour intérêts d'un an à 4 %, ce qui porte le
crédit de ce compte à :
M. 46,794.32 ou Fr. 58,492.90 au 31 décembre 1892.

BATIMENT ET MOBILIER DU COMPTOIR

Les dépenses totales se sont élevées à :
M. 252,285.78 ou Fr. 315,357.23 sur lesquels environ M. 20,000 ou Fr. 25,000
se rapportent au mobilier et à l'installation des bureaux et à l'acquisition
de quatre nouveaux coffres-forts.

L'an dernier nous avons effectué un premier amortissement de :
M. 20,000.— ou Fr. 25,000.—. Votre Conseil vous proposera d'amortir
extraordinairement :
M. 32,285.78 ou Fr. 40,357.23 sur les bénéfices de 1892.

Si vous adhérez à cette proposition, le compte Bâtiment et Mobilier
du Comptoir se trouvera ramené à :
M. 200,000 ou Fr. 250,000.

TITRES EN PORTEFEUILLE

Nous n'avons en Portefeuille que :
30 actions de Fr. 500, libérées, de la Banque des Chemins de fer suisses,
à Bâle (titres provenant d'une participation).
2 actions de M. 1000 ou Fr. 1250, libérées, de la Société d'assainissement
de la ville de Mulhouse (Société d'utilité locale).

Dans l'impossibilité où nous sommes d'assigner une valeur précise à
ces titres, nous avons préféré les inventorier pour 1 Mark chacun, c'est-à-
dire pour mémoire, laissant aux exercices à venir le produit de leur réalisa-
tion. Ce chapitre ne figure donc sur notre bilan que pour :
M. 32 ou Fr. 40.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Notre chiffre d'affaires a été pour 1892 de :
M. 232,056,547.32 ou Fr. 290,070,684.16, en diminution de :
» 14,332,916.28 » » 17,916,111.59 sur l'exercice 1891.

PORTEFEUILLE

Le total des entrées en Portefeuille a été de :
M. 44,498,689.30 ou Fr. 55,623,361.63 pour 65,655 effets, contre :
» 45,231,243.82 » » 56,539,054.78 » 68,790 » en 1891.
Il restait en Portefeuille au 31 décembre 1892 :
3784 effets pour M. 2,861,992.59 ou Fr. 3,577,490.74.

FRAIS GÉNÉRAUX

Les Frais généraux pour l'année 1892 ont été de :
M. 46,939.78 ou Fr. 58,674.72, contre :
» 48,552.66 » » 60,690.83 en 1891, soit une diminution de :
M. 1,612.88 ou Fr. 2,016.11.

Pour être exacts, nous devons dire que, comparativement à l'exercice
1891, nous n'avons pas eu à déboursier de loyer, mais, par contre, nous
avons eu à supporter les charges supplémentaires résultant de notre
installation nouvelle.

BÉNÉFICES NETS

En comprenant le solde de M. 41,639.56 ou Fr. 52,049.45 reporté de
l'exercice 1891, les bénéfices nets sont de :
M. 270,545.83 ou Fr. 338,182.29. En 1891 ils avaient été de :
» 256,718.60 » » 320,898.25 y compris un report de M. 32,588.64
ou Fr. 40,735.80

Nous pouvons mettre la totalité de ces bénéfices à votre disposition,
la perte sur rentrées incertaines étant couverte par des provisions largement
suffisantes.

Le Directeur,

E. RAVAL.

RAPPORT
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

DU
COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

du 1^{er} Février 1893

MESSIEURS,

Conformément à nos statuts, nous venons vous présenter le rapport du Conseil de surveillance sur les opérations de notre Société pendant l'année 1892, notre trente-neuvième exercice ; puis soumettre à votre approbation les comptes et la répartition des bénéfices que nous avons décidé de vous proposer.

Depuis notre dernière assemblée nous avons eu le regret de perdre notre collègue Monsieur Clément Courtois, qui faisait partie du Conseil depuis 1879.

Vous venez d'entendre la lecture du rapport de la Direction. Nous ne reviendrons pas sur les différents chapitres du bilan que vous avez sous les yeux. Nous observerons cependant que la diminution dans le chiffre d'affaires n'a rien d'étonnant dans une année de stagnation en transactions de tous genres, pour ne pas dire de crise commerciale et financière, année pendant laquelle les marchandises diverses, qui font l'objet du commerce et de l'industrie de notre clientèle principale, ont été à des prix extraordinairement bas. Au reste, le mouvement d'affaires ne doit pas être entièrement confondu avec les bénéfices ; vous en avez la preuve dans le résultat

final que nous vous présentons, qui dépasse néanmoins celui des années précédentes.

En résumé, nous avons pu constater la continuation du développement de nos relations et de la marche prospère de notre établissement. Les résultats obtenus, on ne saurait trop le répéter, proviennent uniquement d'affaires de banque courantes; ils en sont d'autant plus satisfaisants, et vous vous associez certainement aux félicitations que votre Conseil de surveillance est heureux d'adresser à la Direction.

Le bâtiment du Comptoir, dont vous avez pu apprécier la parfaite réussite, a coûté, y compris le terrain, l'agencement et le mobilier, la somme totale de Fr. 315,357.23. L'an dernier nous avons fait un premier amortissement de Fr. 25,000 et nous vous proposons d'amortir aujourd'hui extraordinairement une nouvelle somme de Fr. 40,357.23, pour ramener le compte Bâtiment et Mobilier du Comptoir à Fr. 250,000 ou M. 200,000. Ce chiffre, suivant les circonstances et votre désir, pourra être diminué encore les années suivantes, ou être maintenu. Lecompte se trouvera certainement figurer dès à présent dans notre bilan pour une somme nous mettant éventuellement à l'abri de tout mécompte.

La Caisse, le Portefeuille, les Titres en dépôt, la Comptabilité et les Crédits, ont été vérifiés périodiquement par les membres du Conseil, qui ont constaté la parfaite tenue des écritures et l'exactitude des comptes qui vous sont soumis.

Comme vous l'avez entendu, les Titres en portefeuille, appartenant à la Société, ne figurent au bilan que comme mémoire pour une somme insignifiante.

Des provisions largement suffisantes ont été réservées pour amortir les créances qui ne sont pas d'une rentrée certaine, et cela en-dehors des réserves figurant au bilan.

C'est donc comme parfaitement acquis et nets de toute charge que nous vous présentons les bénéfices de 1892 comme s'élevant à Fr. 286,132.84, ce qui nous permet de vous proposer de distribuer aux actions un dividende de 8 % et de faire un amortissement de Fr. 40,357.23 sur l'immeuble du Comptoir, tout en reportant à nouveau aux Profits et Pertes un reliquat aussi important que celui de l'an dernier.

Vous avez pu constater, Messieurs, que depuis six ans nos dividendes

ont été régulièrement de 8 %. Nous eussions certainement pu, cette année déjà, augmenter un peu ce taux, mais il vaut assurément mieux, pour marcher avec une entière prudence, ne faire ce pas en avant qu'après avoir amorti tout ce qui en est susceptible, comme nous vous proposons de le faire, et reporter un solde important pour faire face aux éventualités, afin de s'exposer le moins possible à avoir à refaire un pas en arrière.

La Réserve statutaire reste à la somme de Fr. 437,500, soit le dixième du montant de notre capital nominal.

Le Fonds de prévoyance s'élève, intérêts de l'année compris, à Fr. 58,492.90.

Nous avons l'honneur de vous soumettre les propositions suivantes :

1° Approbation du bilan, tel qu'il est relaté dans le rapport de la Direction.

2° Approbation du compte de Profits et Pertes et de l'emploi de son solde disponible.

Les bénéfices nets de l'année s'élèvent à.....	Fr. 286,132.84
Le report de l'exercice précédent se monte à.....	» 52,049.45
Total.....	Fr. 338,182.29

qui seraient répartis comme suit :

Aux actionnaires pour premier dividende statutaire de 4%.....	Fr. 94,000.—
A la Direction et au Conseil de surveillance pour tantièmes 30 % sur Fr. 192,132.84	» 57,639.85
Aux actionnaires pour dividende supplé- mentaire de 4%.....	» 94,000.—
Amortissement sur notre immeuble.....	» 40,357.23
Solde du compte de Profits et Pertes à re- porter à nouveau.....	» 52,185.21
Somme égale.....	Fr. 338,182.29

Le dividende total de 8 %, soit

Fr. 40 ou M. 32 par action

serait payable à partir du **31 Mars prochain**, à la caisse de la Société, contre présentation des titres ou des récépissés de dépôt.

3° Renouvellement partiel de notre Conseil de surveillance et remplacement d'un membre décédé.

Les membres sortants sont :

MM. JEAN MANTZ

JULES GUTH

LÉON JOURDAIN

EMILE KOECHLIN-KLIPPEL

CHARLES SIMON.

Ces Messieurs sont rééligibles pour trois ans.

En remplacement de Monsieur CLÉMENT COURTOIS, décédé, nous vous proposons d'élire Monsieur ALEXANDRE DE STRASZEWICZ, de Guebwiller.

Le remplaçant de M. Courtois sera nommé pour une année.

Au nom du Conseil de surveillance :

LE PRÉSIDENT,

GUSTAVE FAVRE.

RÉSOLUTIONS

L'assemblée générale approuve les comptes qui lui sont présentés et fixe le dividende de l'exercice 1892 à 8 %, soit

M. 32 ou Fr. 40 par action ancienne et nouvelle

payable à partir du **31 Mars prochain**, à la caisse de la Société, **contre présentation des titres ou des récépissés de dépôt**

Elle réélit pour 3 ans :

MM. JEAN MANTZ

JULES GUTH

LÉON JOURDAIN

EMILE KOECHLIN-KLIPPEL

CHARLES SIMON

et pour une année :

M. ALEXANDRE DE STRASZEWICZ, en remplacement de M. Clément Courtois, décédé.

Résumé du Bilan au 31 Décembre 1892

ACTIF			PASSIF		
	FR.	c.		FR.	c.
Capital non appelé	2,025,000	—	Capital	4,375,000	—
Caisse et Banque de l'Empire	268,832	46	Réserve statutaire	437,500	—
Portefeuille	3,577,490	74	Fonds de prévoyance	58,492	90
Comptes débiteurs (y compris les avances sur garanties et les crédits pour acceptations)	4,063,335	92	Comptes créanciers et comptes de dépôts	4,489,990	23
Titres en portefeuille	40	—	Acceptations à payer	503,047	88
Bâtiment et Mobilier du Comptoir	290,357	23	Dividendes à payer	5,780	—
			Réescompte du portefeuille	17,063	05
			Profits et pertes	338,182	29
	10,225,056	35		10,225,056	35

Compte de Profits et Pertes

DÉBIT			CRÉDIT		
	FR.	c.		FR.	c.
Frais généraux	58,674	72	Solde au 31 décembre 1891	52,049	45
Bénéfice net	338,182	29	Bénéfice brut	344,807	56
	396,857	01		396,857	01

